

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 150

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**MUSEE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE  
GRAVURE « LE VASE BLEU » - JUDITH ROTHCHILD**

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'Article **7088.3.314** du Budget,

Considérant l'exposition temporaire « **Lumière noire** » dédiée à l'artiste Judith Rothchild, présentée au Musée du Dessin et de l'estampe de Gravelines du 30 novembre 2024 au 25 mai 2025,

Considérant l'impression à la manière noire de l'œuvre intitulée « Le Vase bleu » en 35 exemplaires, dont 5 épreuves réservées Hors-Commerce, par les ateliers du Musée dans le cadre de cette exposition,

Considérant la nécessité de diversifier les ventes de la boutique du Musée,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De répartir comme suit les 35 exemplaires - dont 5 épreuves Hors-Commerce (HC) - de l'œuvre intitulée « Le Vase bleu », imprimés par les Ateliers du Musée dans le cadre de l'exposition dédiée à Judith Rothchild :

- 15 exemplaires seront vendus à la boutique du Musée,
- 15 exemplaires seront remis à l'artiste Judith Rothchild.

Les 5 épreuves Hors-Commerce seront réparties comme suit :

- 1 exemplaire justifié pour la BNF,
- 1 épreuve d'artiste pour la collection du Musée,
- 3 épreuves pour les hommages pour le Musée.

**Article 2 :** Le prix unitaire de la gravure « Le Vase bleu » destinée à la vente à la boutique du Musée est fixé à **100 € TTC, soit 94.78 € HT.**

**Article 3 :** Les recettes seront imputées à l'Article **7088.3.314** du Budget.

**Article 4 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 150

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**MUSEE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE  
GRAVURE « LE VASE BLEU » - JUDITH ROTHCHILD**

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 06 NOV. 2024  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 06 NOV. 2024  
Mis en ligne sur le site de la Ville le 06 NOV. 2024